



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0246

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0246**

commission principale : urbanisme

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée le 21 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Bron ont décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Bramet aux abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret. Cette opération nécessite une reventilation d'autorisations de programme entre les différents budgets.

Le projet aux abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret prévoyait :

- l'amorce de la voie nouvelle : réalisation d'un premier tronçon de la voie reliant l'école à la rue Hélène Boucher avec places de stationnement,
- la rue Bramet : cette rue accueille 2 équipements publics d'importance pour le quartier : le groupe scolaire Pierre Cot rénové et agrandi ainsi que le pôle associatif regroupant un gymnase et des salles associatives. Le projet a permis l'aménagement d'une vingtaine de places de stationnement en accompagnement du pôle associatif, ainsi que la reconfiguration du carrefour situé sur la rue Hélène Boucher.

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programmes par délibérations des 29 novembre 2010 et 18 avril 2011 pour un montant total de 1 242 948 € en dépenses et 366 409 € en recettes à la charge du budget principal. Par délibération n° 2012-3114 du 25 juin 2012, le Conseil a approuvé la reventilation de l'autorisation de programme du budget principal au budget annexe de l'assainissement à hauteur de 97 400 € afin de réaliser des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Les travaux de voirie et d'assainissement ont été achevés et réceptionnés.

Le montant des travaux d'assainissement s'élève à 55 094 €. Le montant de l'autorisation de programme sur le budget annexe de l'assainissement peut donc être diminué de 42 306 €.

Sur le budget principal, un complément d'autorisation de programme est nécessaire pour le financement des travaux de plantations complémentaires estimés à 30 000 € TTC. Ces travaux permettront de renforcer la qualité paysagère de ce projet (arbustes, plantes tapissantes, etc.) et d'améliorer la protection des massifs. De plus, un montant de 12 306 € est nécessaire pour le financement du solde des révisions de prix et l'augmentation de la TVA.

Le montant total de l'opération reste identique ;

Numéro d'opération	Autorisation de programme initiale (montant)	Mouvement	Autorisation de programme finale (montant)
0P06O1978 (€ TTC)	1 145 548	+ 42 306	1 187 764
2P06O1978 (€ HT)	97 400	- 42 306	55 094

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O1978 à la charge du principal pour un montant de 42 306 € TTC en dépenses sur 2014, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 30 000 € en 2014 et 12 306 € en 2015,

b) - la réduction de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2P06O1978 à la charge du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 42 306 € HT.

2° - **Le montant** total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 187 764 € TTC en dépenses et 366 409 € en recettes à la charge du budget principal et à 55 094 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.